

*territoire
de culture*

Webinaire

25 / 01 / 2025

Résidences d'artistes

— **Mode(s)**

— **Processus d'accueil des artistes
dans nos territoires**

Résidences d'artistes?

Sommaire

Les objectifs et perspectives des résidences

Les types de résidences
Le processus de sélection

Les engagements de la collectivité
Les engagements des artistes

Bilan et évaluation

Convention(s) / liens

Une résidence est un lieu qui accueille un ou plusieurs artistes pour que celui-ci ou ceux-ci effectuent un travail de recherche ou de création, sans qu'il n'y ait d'obligation de résultat.

La création sera facilitée grâce à la mise à disposition d'un lieu de vie et de création, des moyens financiers, techniques et humains.

Sur le terrain, cet idéal est très souvent bousculé et les conditions de résidences sont multiples, différentes et inégales quant à l'aide et au soutien apportés aux artistes dans ce cadre.

Les résidences en trois axes

Création / recherche
Restitution / Diffusion
Action culturelle

Ils constituent les missions centrales de la résidence
et sont adaptés en fonction du projet artistique et du
fonctionnement de la structure d'accueil.

OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DES RESIDENCES D'ARTISTES

1. **Soutien à la Création** : Offrir aux artistes un environnement propice à la recherche, à l'expérimentation et à la création sans obligation de résultat immédiat

2. **Diffusion** : Promouvoir les œuvres créées et intégrer les artistes dans les réseaux de production et de diffusion.
Présentation publique, diffusion / exposition, édition et mise en réseau des œuvres, commandes d'œuvres, spectacles, etc

3. **Action Culturelle** : Valoriser et diversifier l'offre culturelle sur le territoire et favoriser l'interaction avec les Publics (échanges entre les artistes, les habitants et les différents acteurs culturels locaux).

Mise en place d'ateliers de pratique artistique
Intéraction avec le public scolaire
avec les centres des loisirs, maison de quartier, associations culturelles, éphad, crèches, etc

TYPES DE RESIDENCES

A. Résidence de Courte Durée

- Description : Accueils ponctuels avec mise à disposition de lieux et d'espaces.
 - Conditions : sans obligation de résultat ou de présentation.

B. Résidence d'accompagnement et de Professionnalisation

- Description : Destinée au public amateur pour un soutien vers la professionnalisation.
- Conditions : Mise à disposition de lieux, de matériels et de compétences, sans obligation de résultat ou de présentation.

C. Résidence de Création en deux étapes

- Temps de Création : Période de recherche et de création, avec mise à disposition d'espace, de matériel et de moyens humains, sans obligation de résultat immédiat.
 - Temps Annexes : Activités rémunérées en plus (ateliers, rencontres publiques, etc.) relevant des revenus accessoires (mettre en place un montant minimal (voir les tarifs et les grilles proposés en annexes et les possibilités de financement qui ne sont pas possibles pour toutes les structures et collectivités).

PROCESSUS DE SELECTION

1. Appel à Candidatures

- Publication régulière des appels à candidatures pour les différentes résidences

2. Critères de Sélection

- Qualité artistique de la démarche de(s) artiste(s).
- Pertinence du projet en lien avec les objectifs et les publics.
 - Faisabilité et besoins logistiques.

3. Modalités de Sélection quand cela est possible

- Comité ou avis interservices sur des projets transdisciplinaires.
- Comité de sélection composé d'experts, de représentants des structures d'accueil et d'un ou plusieurs élus de la Ville.
 - Évaluation des candidatures sur dossier et, éventuellement, entretien.

ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE

1. Accueil et Logistique

- Mise à disposition d'un lieu de vie et/ou de création adapté (à réfléchir lieu de vie et de rencontre entre les artistes des différentes structures afin de partager leur expérience et favoriser la mise en réseau...).
- Accès aux ressources matérielles, techniques et documentaires nécessaires.

2. Soutien Financier

- Rémunération de l'artiste pendant la période de résidence
- étudier les possibilités d'un montant minimal commun et les possibilités de financement qui ne sont pas possibles pour toutes les structures.
- Défraiement des déplacements et hébergement si nécessaire.

3. Accompagnement Professionnel

- Appui technique et logistique. Mutualisation du parc matériel entre les équipements.
- Facilitation des interactions interservices et avec les partenaires locaux.

4. Communication et Diffusion

- Valorisation des œuvres et des artistes via les réseaux sociaux
- Fourniture sur demande d'un courrier attestant de l'accueil en résidence
- Organisation d'un événement de présentation et de rencontres avec les publics.

5. Respect du Cadre Légal

- Conformité aux législations en vigueur (droit d'auteur, sécurité sociale, etc.) dans la rémunération et dans l'enjeu des actions réalisées.

ENGAGEMENTS DES ARTISTES

1. Respect des Lieux et du Matériel

- Utilisation des espaces et des équipements mis à disposition avec soin et en fonction des horaires et plannings donnés par la structure d'accueil.

2. Participation aux échanges avec les Publics et visibilité sur le territoire

- Organisation ou participation à des ateliers, rencontres, expositions, etc. toujours en relation avec le travail effectué pendant la résidence.
- Partage de l'avancement des travaux et des réflexions artistiques avec les différents services et présentation aux différents services de la ville et aux différents élèves des structures conservatoire, école d'arts plastiques, médiathèque, cinéma, etc... sous forme de Workshop par exemple.
Prévoir un budget spécifique pour ce type d'intervention.
- Session de droits (prévu dans les conventions) afin que la Ville puisse communiquer sur la résidence

3. Respect du Cadre Légal

- Conformité aux législations en vigueur (droit d'auteur, sécurité sociale, etc.).

BILAN ET ÉVALUATION

1. Suivi et Accompagnement

- Réunions régulières avec les artistes pour évaluer le déroulement de la résidence pour les résidences dont le temps est supérieur à 3 mois. Nommer un référent résidence pour accompagner l'ensemble.

2. Évaluation Finale

- Bilan écrit de l'artiste sur le déroulement de la résidence et les résultats obtenus. Élément à prévoir dans les conventions.
- Évaluation par les structures d'accueil de l'impact de la résidence sur les publics et la vie culturelle locale. Mise en place d'un dispositif d'évaluation commun aux structures d'accueil.

3. Retour d'Expérience

- Organisation d'une rencontre annuelle entre artistes, structures d'accueil et partenaires pour partager les expériences et améliorer le dispositif .

Liens pour la rémunération des artistes auteurs

https://fraap.org/article1126.html?id_groupe=15

<https://devenir.art/boite-a-outils/referentiel/>

https://devenir.art/wp-content/uploads/2024/10/DEVENIR-ART_referentiel_final_2024_web.pdf

<https://dca-art.com/media/pages/ressources/outils/referentiel-de-remuneration-vademecum/028480870b-1686646392/dca-referentiel-vademecum-2023.pdf>

<https://www.ac-ra.eu/ressource/referentiels-pour-la-remuneration-artistique/>

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/arts-plastiques/Actualites/La-remuneration-du-droit-de-presentation-publique>

<http://www.artsenresidence.fr/arts-en-residence/adherer/>

<https://reseau-astre.org/>

Merci

territoire
de culture